



Le Laboratoire départemental d'Analyses du Gard

Le Laboratoire départemental d'Analyses du Gard, met à disposition des acteurs locaux du secteur agro-alimentaire ses compétences et son expertise. Il intervient concrètement sur le risque sanitaire avec ses actions de prévention et de sécurisation. Découvrez l'étendue de son action ...

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Le Laboratoire départemental d'Analyses du Gard (LDA30) est un outil de proximité qui joue un rôle essentiel dans le cadre de :

- **La veille épidémiologique et le contrôle des maladies animales** réglementées ou émergentes contribuant ainsi à la bonne santé et au développement économique des élevages gardois.
- **L'aide au diagnostic** pour les vétérinaires et les propriétaires d'animaux notamment dans le cadre de la surveillance de l'antibiorésistance.
- **La sécurité alimentaire des consommateurs** du département en réalisant des autocontrôles microbiologiques des denrées alimentaires, des contrôles de surface et en proposant aux professionnels de l'agro-alimentaire et de la restauration, des services de diagnostics d'hygiène, de formation et d'assistance dans le cadre notamment de la mise en œuvre de leur Plan de Maîtrise Sanitaire (P.M.S.).
- **La sécurité sanitaire vis-à-vis du Risque légionelle** en proposant aux structures médico-sociales et établissements accueillant du public (ERP), la réalisation d'analyses de légionelles sur leurs réseaux d'eaux chaudes sanitaires conformément à la réglementation en vigueur.

Soucieux de répondre au mieux aux attentes de ses clients, il propose de nouvelles techniques sous couvert du respect des normes existantes. Il est accrédité par le COFRAC (comité français d'accréditation) pour de nombreuses analyses, gage de fiabilité, impartialité et confidentialité.

Pour qui ?

Éleveurs, Propriétaires d'animaux, Groupements professionnels, vétérinaires ou organismes publics, Professionnels du secteur agro-alimentaire (restauration collective ou commerciale, distribution, industrie, traiteur, gestionnaire d'un abattoir, responsable d'une ferme pédagogique, producteur, artisan).

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier des services du LDA30, il suffit de prendre contact avec le Laboratoire, ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h.

Fiches formations

Le Laboratoire départemental d'Analyse du Gard, c'est aussi de la formation (organisme certifié QUALIOP pour les actions de formation).

- HYG01 : Identification des dangers & dispositions de maîtrise liées à l'hygiène du personnel.
- HYG02 : Bonnes pratiques d'hygiène - dispositions de maîtrise issues d'une étude H.A.C.C.P. sur sites satellites.
- HYG03 : Bonnes pratiques d'hygiène - dispositions de maîtrise issues d'une étude H.A.C.C.P. en cuisine autonome ou cuisine centrale.
- HYG04 : Bonnes pratiques d'hygiène pendant le temps du repas.
- HYG05 : Le nettoyage et la désinfection.
- HYG06 : Préparation à la mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire.
- HYG07 : Les obligations réglementaires en restauration.
- HYG08 : Formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale
- HYG09 : La méthode HACCP en hygiène et sécurité des aliments.
- HYG10 : Le monde des microbes - Prévention des Toxi-Infections Alimentaires Collectives.

Dates des sessions 2025

Pour obtenir les dates des sessions de formation inter 2025 (formation réalisée dans une salle du LDA30 ou du CD30 mise à disposition pour cette occasion (inter-entreprise)), merci de nous contacter au 04.66.04.30.70 ou par mail à lda30@gard.fr

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, merci de renvoyer **votre bulletin d'inscription :**

- par e-mail : lda30.serviceclient@gard.fr
- par courrier : Laboratoire Départemental d'Analyses du Gard - 970 Rte de St Gilles - BP 50015 - 30023 NÎMES Cedex 1.



En 2024 : 68 demi-journées de formations dispensées - 346 stagiaires formés 96% de satisfaction sur 27 groupes.

Pour les personnes en situation de handicap : dans le cas de l'accueil de personnes en situation de handicap, un entretien préalable est effectué avec le(s) futur(s) apprenant(s) et/ou son représentant afin d'examiner, au cas par cas, les termes de l'accompagnement nécessaire, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés. Si malgré tous ses efforts le LDA30 n'est pas en capacité de répondre aux exigences liées à une situation particulière de handicap, le laboratoire proposera d'orienter le public concerné vers d'autres partenaires (Référénte handicap DRH CD30).



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76